

Dossier de presse

Développer l'enseignement français à l'étranger : un nouvel élan

Jeudi 3 octobre 2019



« Le réseau des établissements français dans le monde sera consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité et répondre à la demande croissante »

Emmanuel Macron, 20 mars 2018

Les 522 établissements d'enseignement français à l'étranger ont pour mission de scolariser les élèves français résidant à l'étranger mais aussi d'accueillir de nombreux élèves étrangers dont les familles ont fait le choix d'une éducation française pour leurs enfants. Ce réseau sans équivalent participe à la présence de la France à l'international. L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE) est l'opérateur public sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en charge de l'enseignement français à l'étranger. Les structures associatives comme la Mission laïque française (MLF) ou l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) et également des groupes privés sont aussi des acteurs de l'enseignement français à l'étranger.



© AEFE

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE RÉSEAU DES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Le 20 mars 2018, le président de la République a fixé l'objectif d'un doublement du nombre d'élèves des écoles d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste Lemoyne, ont travaillé à l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, qui a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs.

Lors de la Conférence des ambassadeurs et des ambassadrices en août dernier, ce plan a été annoncé par le président de la République et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en a exposé les lignes principales.

Quels sont les objectifs du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger ?

- **Accueillir plus d'élèves ;**
- **Accompagner la croissance des établissements existants et la création de nouvelles écoles ;**
- **Mieux associer les familles à la vie des établissements ;**
- **Mieux accompagner le réseau grâce à une mobilisation accrue des ambassades.**

1. ACCUEILLIR PLUS D'ÉLÈVES

Développer le réseau d'enseignement français à l'étranger signifie d'abord accueillir plus d'élèves. La demande d'éducation internationale est de plus en plus importante mais l'offre concurrente également. Le réseau d'enseignement français à l'étranger se distingue de cette concurrence par des atouts exceptionnels qui pour les parents et les élèves font la différence : un nouveau baccalauréat, une éducation plurilingue et ouverte sur le numérique.

- **Le nouveau baccalauréat, un passeport pour l'excellence universitaire internationale**

Les parents le savent, les établissements d'enseignement français à l'étranger jouissent d'une excellente réputation : 97,2 % des élèves de terminale ont obtenu le baccalauréat en 2019 et très nombreux sont ceux qui choisissent la France pour leurs études supérieures. Le nouveau bac voulu par le MENJ se met en place dès cette rentrée scolaire sur le territoire français, comme dans le réseau des établissements français à l'étranger. Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) permet une offre adaptée à la réforme du baccalauréat pour permettre à certains élèves de suivre des enseignements de spécialité non enseignés dans l'établissement.

Il est plus lisible et davantage articulé avec les systèmes éducatifs et universitaires locaux. Il allie désormais les qualités du modèle français traditionnel d'excellence et celles d'autres systèmes, notamment anglo-saxons, où une part importante d'initiative est laissée aux élèves dans la construction de leur parcours. Les nouveaux bacheliers du réseau d'enseignement français à l'étranger seront encore mieux préparés à leurs futures études supérieures en France ou à l'étranger.

- **Une éducation plurilingue renforcée**

La deuxième force du réseau d'enseignement français à l'étranger est son offre unique d'enseignements de langues. Le plurilinguisme est placé au cœur de la formation des élèves. **Des parcours adaptés et renforcés de langues étrangères** existent déjà, de la maternelle au lycée. Le réseau compte notamment 168 sections internationales. D'ici 2030, ces dispositifs seront généralisés. Ils seront étendus au plus grand nombre d'établissement possibles. Il y aura également davantage de sections internationales, européennes et orientales dans les collèges et les lycées.

- **Les établissements laboratoires d'innovation numérique**

L'ouverture sur le numérique est le troisième atout de l'enseignement français à l'étranger. Les écoles du réseau de l'enseignement français à l'étranger doivent devenir, plus encore qu'aujourd'hui, des laboratoires d'innovation dans le domaine du numérique éducatif. Afin de rendre visibles et de promouvoir dans le monde **les contenus, ressources et services éducatifs francophones** produits par les opérateurs publics (France éducation internationale, Canope, CNED, Institut français) et les industriels du secteur EdTech, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont développé **la plateforme France Éducation (FRED)**. Véritable vitrine de notre savoir-faire, France Éducation est accessible aujourd'hui pour tout le réseau (<https://franceducation.fr>).



© AEFE

2. ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DES ÉTABLISSEMENTS EXISTANTS ET LA CRÉATION DE NOUVELLES ÉCOLES

Le réseau d'enseignement français à l'étranger compte chaque année plus d'élèves, 8000 en plus cette année, et davantage d'établissements, 30 pour la dernière rentrée. L'exigence de qualité, garante de l'excellence pour tous, est le pivot de ce plan de développement.

- **Une homologation simplifiée mais exigeante**

Pour être accrédités, les établissements scolaires hors de France font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur conformité aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique du système éducatif français. Dans le cadre du plan de développement, le processus d'homologation est simplifié dès la campagne 2019/2020. L'ouverture de nouveaux niveaux d'enseignement mais aussi la création de nouveaux établissements sera ainsi facilitée, tout en maintenant l'exigence de qualité et d'excellence pédagogique. Les nouveaux établissements, quelle que soit leur taille, pourront ainsi demander à être homologués, dès leur première année d'existence.

- **Des personnels plus nombreux et mieux formés**

- **Des moyens humains renforcés**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage à détacher 1000 personnels supplémentaires d'ici 2030, pour atteindre 10000 personnes au total, actifs au sein du réseau. Au travers de cette mobilisation, l'enjeu est fondamental : celui de permettre à davantage de personnes de pouvoir bénéficier de l'opportunité de rejoindre, pour un temps, un établissement d'enseignement français à l'étranger et de pouvoir, à leur retour, faire bénéficier le système éducatif français de cette expérience. En ce sens, les personnels détachés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sont désormais amenés à exercer à l'étranger 6 ans maximum.

○ **Des personnels mieux formés**

- Former les enseignants avant leur départ : le développement de ce réseau exige également la formation de nouveaux enseignants et l'identification d'un vivier de personnels. En France, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) proposeront une certification spécifique à l'enseignement français à l'étranger, dans le cadre du Master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Compétences en langues, compétences interculturelles, connaissance d'une aire géographique ou d'un pays constitueront des atouts reconnus et l'identification d'un vivier de diplômés susceptibles de rejoindre ces établissements. Dès janvier 2020, une expérimentation sera conduite dans plusieurs INSPE pour les personnels titulaires. A la rentrée 2020-21, le certificat sera accessible aux étudiants MEEF et aux titulaires.
- Former tout au long de la carrière : des personnels titulaires du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse tout comme des enseignants locaux qualifiés exercent dans les établissements français à l'étranger. Offrir une formation régulière garantit la qualité des enseignements. Pour tous les enseignants recrutés à l'étranger, 16 pôles régionaux de formation seront créés dès le 1^{er} janvier 2020 et l'ensemble des opérateurs du MENJ est mobilisé à ces fins (parcours de formation m@gistère proposés par CANOPE, certifications en langue et expertise en formation de France Éducation International).

3. MIEUX ASSOCIER LES FAMILLES À LA VIE DES ÉTABLISSEMENTS ET DU RÉSEAU

À l'étranger, l'enseignement français est un choix des parents pour leurs enfants. Leur confiance va de pair avec leur engagement sans lequel le réseau d'enseignement français à l'étranger ne pourrait exister. Les parents d'élèves doivent être davantage associés à tous les niveaux, dans la vie et le projet d'établissement. Dans les établissements à l'étranger, les parents sont représentés dans une instance appelée « conseil d'établissement ». Ils seront davantage associés à la préparation du budget. A Paris, la représentation des parents au conseil d'administration de l'AEFE sera augmentée.

4. MIEUX ACCOMPAGNER LE RÉSEAU GRÂCE À UNE MOBILISATION ACCRUE DES MINISTÈRES, DE L'OPÉRATEUR ET DES AMBASSADES

Aucun pays ne dispose d'un réseau d'enseignement à l'étranger comme la France, qui scolarise 65 % d'élèves étrangers. Le développer demande une mobilisation et une concertation de tous les acteurs concernés.

- **Renforcer le rôle de l'AEFE dans l'accompagnement du développement du réseau**

Le développement du réseau passe par l'ouverture de nouveaux établissements. Il est important d'accompagner les porteurs de projets. Un nouveau service de l'AEFE vient d'être créé pour ce faire: **le service d'appui au développement du réseau (SADR)**. Il est destiné à accompagner des investisseurs publics ou privés qui veulent développer une offre d'enseignement conforme aux programmes scolaires français. Le SADR sera en mesure **d'apporter des prestations d'expertise** dans les domaines de l'immobilier, de la sécurité, de la pédagogie, de la gouvernance, des ressources humaines, de la communication et de l'homologation.

- **Les ambassades, pilotes locaux du développement**

Pour atteindre ces objectifs, le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger doit s'ancrer dans le contexte local et régional. À cet effet, nos ambassades mettront en œuvre, sous l'autorité de l'Ambassadeur, des **plans locaux de développement** définissant les axes d'une stratégie adaptée au contexte local. Les postes diplomatiques mèneront à cette fin une analyse de l'offre et de la demande éducative et veilleront à ce que le développement des établissements soit régulé et harmonieux tout en préservant la qualité des enseignements.

- **Créer un conseil d'orientation de l'enseignement français à l'étranger**

Pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre du plan de développement, il a été décidé de mettre en place un **conseil d'orientation de l'enseignement**

français à l'étranger qui réunira annuellement le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que les acteurs de l'enseignement français à l'étranger.



© AEFÉ

5. DES MOYENS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger s'accompagne d'un effort conséquent de la part de l'État pour en assurer la réussite. Une mobilisation massive aux services du MENJ et de ses opérateurs est au service des futurs projets et pour l'ensemble du réseau des établissements d'enseignement français (formation, pédagogie, enseignements, certifications en français et en langues vivantes étrangères, évaluations).

- **Des aides à la scolarité, garantir l'accès le plus large aux établissements**

L'AEFE accorde chaque année sous condition de ressources des bourses à des élèves français âgés d'au moins trois ans, résidant avec leur famille à l'étranger et scolarisés dans un établissement homologué. Lors de la campagne 2018-2019, ce sont près de 25000 élèves qui ont bénéficié d'une aide à la scolarité dont 40 % pour une prise en charge totale des frais de scolarité.

- **Des moyens budgétaires supplémentaires**

L'État renforce les moyens de l'AEFE à hauteur de **25 millions d'euros en 2020**. Cet effort budgétaire substantiel permettra de soutenir l'AEFE dans sa mission nouvelle d'accompagnement des investisseurs publics et privés dans la création de nouvelles écoles d'enseignement français à l'étranger.



© AEFE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE